

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

18 DEC. 2024

ID : 005-200049203-20241213-2024\_97AG-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

**OBJET : 2024-97AG TE05**

**Plan de financement - Mise en œuvre du schéma directeur IRVE par Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05**

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	32
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	27-11-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

**Etaient présents** : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, EYSSERIC Serge, MAGNE Jean Claude, TARDY Lionel, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, BERAUD Michel, BETTI Alain, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à BOREL Daniel.

Soit onze collègues représentés par trente délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués.

**Etaient excusés** : GONNET Michel, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, FRISON Michel, SANHEZ Alain, SEMIOND Philippe, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, MIOULANE Louis, BONNAFFOUX Joël, SAUMONT Catherine, LEMONNIER Kévin.

**Assistés de** : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; DEJOANNIS Jean Christophe, responsable du Pôle énergie ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

**Secrétaire de séance** : GOURY Dominique

**OBJET : 2024-97AG TE05**

**Plan de financement - Mise en œuvre du schéma directeur IRVE par Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05**

Vu l'article 68 de la loi LOM, promulguée le 24 décembre 2019, qui prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE) par les collectivités territoriales ou leurs délégataires,

Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat).

Vu la délibération 2021-45AG du 10 novembre 2021 actant la convention constitutive d'un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation s'un schéma directeur,

Vu la délibération 2021-80AG du 16 décembre 2021 approuvant une convention de financement SDIRVE,

Vu la délibération 2022-84AG du 17 décembre 2022 approuvant le schéma directeur des IRVE ouvertes au public avant avis de la Préfecture,

vu le retour de la Préfecture en date du 17 août 2023 rendant son avis sur le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour Véhicules Electriques et hybride rechargeables (SDIRVE) sur le périmètre du Syndicat

Le Président expose

Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques, le Syndicat a réactualisé le SDIRVE sur son périmètre ce qui est une étape fondamentale pour encadrer le déploiement des bornes de recharges sur son territoire puisqu'il s'articule autour de six phases clés :

- concertation des acteurs clés du territoire,
- diagnostic permettant de faire l'état des lieux des points de recharge ouverts au public existants,
- définir les scénarii sur l'adoption des véhicules électriques et hydrides rechargeables,
- évaluer les besoins en IRVE du territoire à partir de ces scénarii,
- définir une stratégie de déploiement des IRVE,
- Validation de la stratégie par la Préfecture.

Ce travail réalisé en 2022, et validé par la Préfecture le 17 août 2023, a permis de mettre en exergue, dans la phase état des lieux, un constat de la carence de l'initiative privée sur le territoire du Syndicat.

A la suite de ce bilan, le Syndicat a lancé une enquête auprès de ses communes membres, au printemps 2024, afin de connaître leur souhait concernant des emplacements de bornes. Il en résulte un besoin de 82 emplacements demandés sur 52 communes dont 46 ont été recensées dans le SDIRVE.

Les services du Syndicat ont étudié le retour de chacune des communes et se sont rapprocher d'elles afin de déterminer au mieux les emplacements des futures bornes.

Le Fond d'amortissement des charges électriques (CAS FACE) accompagne le développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique à la hauteur de 80% de financement sur les critères suivants :

- communes rurales au sens de l'INSEE,
- communes ne possédant pas de borne de recharge de véhicule électrique public sur son territoire,
- des bornes de recharge publiques opérant des recharges en courant continu.

Le cas échéant des financements seront demandés à la Région SUD PACA qui propose un accompagnement de 40% et ADVENIR qui propose l'accompagnement suivant :

Usage	Puissance et type de recharge	Taux d'aide	Montant maximum de la prime par point de recharge
Ouvert à tout public	Entre 3.7 et 11 Kw AC	30%	1 000€ HT
Ouvert à tout public	Entre 12 et 43 Kw AC	30%	1 300€ HT
Ouvert à tout public	Entre 20 et 40 Kw DC	30%	2 700€ HT
Ouvert à tout public	Entre 41 et 140 Kw DC	30%	4 500€ HT
Ouvert à tout public	Supérieur à 140 Kw DC	30%	9 000€ HT

Afin d'aider économiquement les collectivités, il convient de demander des subventions qui visent à obtenir un soutien financier du FACE, d'ADVENIR, de la Région SUD PACA et du Département des Hautes-Alpes pour concrétiser ce projet.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 429 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes publics de financement sollicités	Taux de subvention sollicités	Montant HT de subventions sollicitées
ADVENIR	7 %	170 030 €
FACE	27 %	651 200 €
REGION	27 %	646 000 €
Département	19 %	463 200 €
Financement collectivités	20 %	485 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>2 429 000 €</b>

Le plan de financement sur l'assiette FACE :

Organismes publics de financement sollicités	Taux subvention sollicités	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
FACE	80%	651 200 €
Financement collectivités	20%	162 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>814 000 €</b>

Le plan de financement sur l'assiette REGION/ADVENIR :

Organismes publics de financement sollicités	Taux subvention sollicités	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Région	40%	646 000 €
ADVENIR	11%	177 650 €
Département	29%	468 350 €
Financement collectivités	20%	323 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 615 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18 DEC. 2024

Reçu  
Le-trait

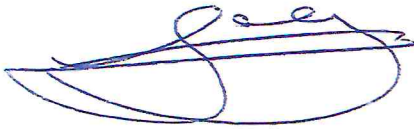
ID : 005-200049203-20241213-2024\_97AG-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Autorise le Président à demander les subventions sur la base du plan de financement, ci-dessus,
- se Prononce sur le montant total de l'opération arrêtée à 2 429 000€ HT,
- Valide et Arrête le plan de financement tel qu'il a été présenté,
- Déclare son intention de réaliser les travaux de cette opération,
- Finance à hauteur de 20 % le montant total de l'opération,
- Sollicite les différents financeurs de l'opération,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,  
Jean Claude DOU

